



Suite à un jugement du 08/06/2020 à une obligation à indemniser les victimes. Que dois je faire

Par **PEPOLION**, le **20/07/2020** à **11:15**

Bonjour

J'ai fait l'objet d'une condamnation pour conduite en état d'ébriété le 25/01/2020. Mon adversaire

a bénéficié de 5 jours ITT. Mon jugement du 08/06/2020 est de 3 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois + une obligation de soins + stage sécurité à mes frais et enfin obligation d'indemniser les victimes.

Mais à ce jour je n'ai reçu aucune réclamation. J'aimerais savoir à quoi je peux m'attendre.

Jugement rendu par le parquet de FOIX sous le numéro 20150000015 le 08/06/2020

Merci et je reste à votre écoute si il vous faut plus de renseignements.

MR BESLAY JEAN

27 GRANDE RUE 09500 LA BASTIDE DE BOUSIGNAC